



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1966 B 00099

Numéro SIREN : 016 650 996

Nom ou dénomination : CYCLES LAPIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2017 sous le numéro de dépôt 6292

CYCLES LAPIERRE

Société par actions simplifiée au capital de 17 035 000 €
Siège social : Rue Edmond Voisenet - 21000- DIJON
016 650 996 RCS DIJON

--oOo--

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le 1.0.OCT. 2017
sous le n° A 6292

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an deux mil dix-sept,
Le 30 juin,
A 15 heures,

• **LA SOCIÉTÉ ACCELL SUISSE AG,**

SA au capital de 50 000 Francs Suisse, dont le siège social est Industriestrasse 21 - ALPNACH DORF - 6055 (Suisse), immatriculée au Registre du Commerce du canton d'Obwald - sous le numéro CH-100.3.007.591-1, représentée par M. R. René Jean FAKEL, dûment habilité à cet effet,

ASSOCIÉE UNIQUE DE LA SOCIÉTÉ CYCLES LAPIERRE,

En présence de Monsieur Gilles LAPIERRE, Président de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Le Conseil d'administration a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

La société ACCELL SUISSE AG, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, le rapport de gestion du Conseil d'administration et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes ont également été communiqués dans les délais légaux à l'associée unique.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social dans les mêmes délais.

II - A pris les décisions suivantes :

- **Rapport de gestion du Conseil d'administration,**
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,**
- **Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et quitus au Conseil d'administration,**

- Affectation du résultat de l'exercice,
Renouvellement de mandat d'un administrateur,
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.../...

TROISIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur René TAKENS, ni de pourvoir à son remplacement.

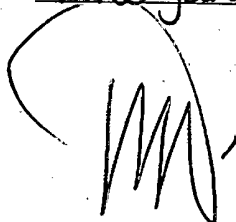
QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal avec le Président.

POUR LA SOCIÉTÉ ACCELL SUISSE AG

M. René Jan Takens



M. GILLES LAPIERRE

Président

